

SPÉCIAL CANNES



INDUSTRIE

LE CINÉMA CORÉEN VICTIME DU LIBRE-ÉCHANGE

La **BAISSE DES QUOTAS DE FILMS NATIONAUX** sur les écrans sud-coréens commence à toucher la vitalité de la production.

ISABELLE REPITON

Le cinéma coréen reste à l'honneur à Cannes : un film en compétition officielle (« Ceci est mon sang » de Park Chan-wook), un autre dans la sélection Un certain regard : « Mother » de Bong Joon-ho, et un troisième, « Like you know it all » de Hong Sang-soo à la Quinzaine des réalisateurs. Sans compter la présence d'un de ses éminents représentants au jury de la compétition, le réalisateur Lee Chang-dong (« Peppermint Candy », « Oasis »), qui fut aussi ministre de la Culture du pays.

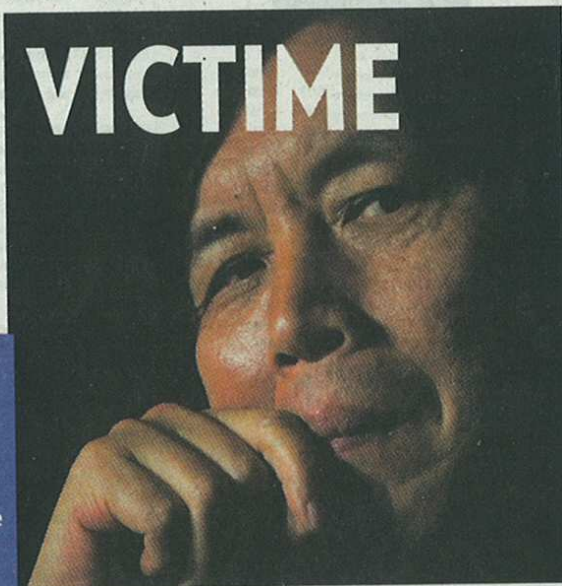
Cette présence témoigne que la vitalité du cinéma sud-co-

réen n'est pas éteinte. Pourtant elle donne des signes d'affaiblissement. Dans ce pays, depuis la fin des années 1960, un système de quotas de projection — dit « quota à l'écran » —, renforcé dans les années 1980, protégeait le cinéma, imposant aux salles de programmer pendant 40 % du temps des films nationaux. Et les films coréens s'étaient taillés jusqu'à 64 % des entrées en salles en 2006. La Corée du Sud, avec la France, était parmi les rares pays à résister à la domination du cinéma américain. Réellement respectés à partir de 1993, les quotas ont donné un élan à la production en assurant à chaque film une visibilité en salle.

■ LE CNC SE MOBILISE

Mais, l'an dernier, la part de marché du cinéma coréen a chuté d'un coup à 42 %. Un effet quasi-mécanique de la réduction par deux du quota, passé de 146 jours minimum par an de films coréens projetés dans chacune des 2.000 salles du pays à 73 jours depuis juillet 2006. Les protestations des cinéastes sud-coréens, qui avaient profité de la tribune offerte par le Fes-

Pour le réalisateur Lee Chang-dong, membre du jury, « l'environnement de la production se dégrade.



tival de Cannes en mai 2006 pour alerter le monde, n'y ont rien fait.

La pression des États-Unis a fini par avoir raison de la résistance sud-coréenne, en exigeant la réduction du quota, et surtout en en faisant la condition préalable à l'ouverture de toute négociation pour un accord global de libre-échange entre les deux pays. « Cela montre combien la domination du marché du film est importante, et pas seulement sur le plan économique, pour les États-Unis. Les quotas ont été sacrifiés à l'accord de libre-échange », déplore Lee Chang-dong, joint par e-mail. Selon lui, réduit à 73 jours de programmation, le « quota a perdu de son efficacité ». Le nombre de films produits en Corée — 110 en 2006, 124 en 2007, 113 en 2008 — a

commencé à se réduire. Les exportations de films multipliées par dix de 2000 à 2005 ont été depuis divisées par trois.

Pour Lee Chang-dong, « l'environnement de la production se dégrade. Il est difficile d'analyser le lien avec la réduction du quota, mais il est certain que cela exerce une influence ». Aujourd'hui, c'est avec l'Europe que la Corée discute d'un accord commercial qui pourrait inclure aussi un volet sur le cinéma. À Cannes, hier, une réunion à l'initiative du Centre national de la cinématographie (CNC) français, rassemblant des représentants des CNC européens et des coalitions pour la diversité culturelle, a réaffirmé « la nécessité de maintenir le secteur audiovisuel à l'écart des négociations de libéralisation des services ». ■